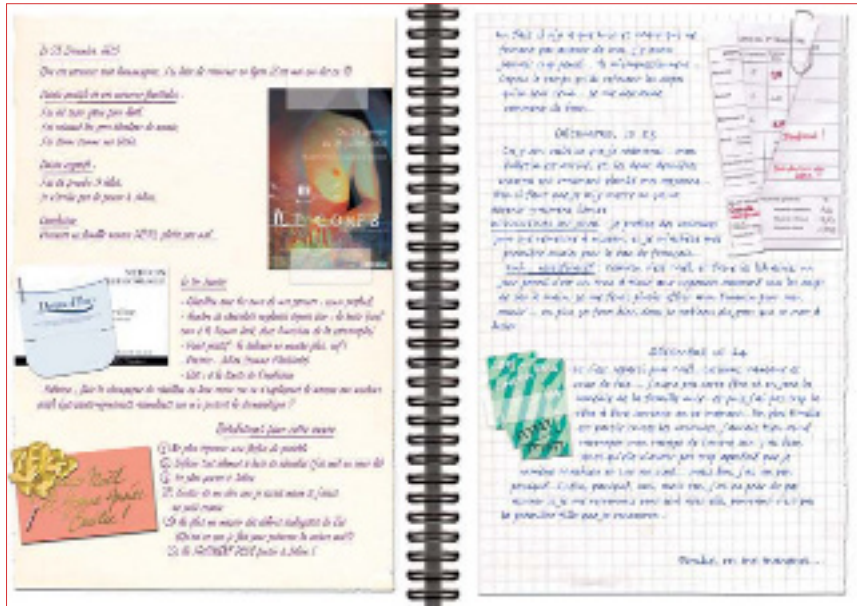


sera diffusé à partir de fin 2003 dans tous les lycées de la région Rhône-Alpes ; il sera aussi disponible dans d'autres structures d'accueil des jeunes, comme les missions locales pour l'emploi.

Pascale Manicacci

Chargée de communication,
responsable du projet « Carnet de notes »,
Craes/Crips, Lyon.

1. Infirmière de l'Éducation nationale, coordinateurs promotion-santé de différents réseaux (Mutualité Rhône-Alpes, Union des foyers des jeunes travailleurs, éducation pour la santé, prévention santé jeunes, etc.), animateurs santé de collectivités territoriales, psychologues spécialisés écoute jeunes, etc.
2. Pr Jacques Bury, directeur de la cellule développement et perspectives auprès de la direction générale de la Santé suisse ; Pr Jean-Pierre Deschamps, professeur de santé publique, ancien directeur du centre collaborateur OMS « Santé des adolescents et des jeunes » ; Dr Jean Furtos, directeur scientifique de l'Observatoire santé mental et précarité (Orsperre) ; Pr Pierre-André Michaud, directeur du groupe de recherche sur la santé des adolescents (IUMSP Lausanne) ; Dr Xavier Pommereau, psychiatre des hôpitaux, membre du Comité de l'enfance et de l'adolescence.



Rubrique coordonnée Bruno Housseau : bruno.housseau@inpes.sante.fr

Lycées sans tabac : 22 établissements pilotes

Depuis septembre 2003, vingt-deux lycées volontaires répartis à travers la France expérimentent la prévention et le sevrage tabagique. Objectif : que ces sites deviennent, à terme, non fumeurs.

Lancée à la rentrée 2003-2004 et pour cinq ans, l'opération expérimentale « lycées non fumeurs » se fonde sur une démarche consensuelle, insistant sur le respect de règles communes, au-delà de la protection des non-fumeurs. L'action associe prévention (information, sensibilisation, éducation à la santé) et orientation pour favoriser l'aide au sevrage tabagique.

Cette expérimentation concerne vingt-deux établissements (1), l'idée est de pouvoir ensuite généraliser cette action à tout le territoire. Elle s'inscrit dans le cadre d'un contrat-cadre signé en juillet 2003 par les ministères de l'Éducation nationale, d'une part, de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, d'autre part. Ce contrat couvre toutes les dimensions de la politique de santé publique concernant les élèves : promotion des comportements favorables à la santé, éducation nutritionnelle, prévention des conduites à risques, lutte contre le tabac, etc. La lutte contre le tabagisme a ainsi été définie comme l'un de ses cinq objectifs prioritaires. Ce contrat sera renouvelé chaque année.

Le projet implique l'ensemble de la communauté éducative (personnels, parents, élèves). Parents d'élèves et élèves, y compris les délégués de classe, feront l'objet d'actions d'infor-

mation ; mais surtout, ils participeront activement à la mise en œuvre de cette action pilote. Cette dernière déborde du cadre des établissements scolaires concernés, en associant des partenaires extérieurs locaux : centres d'information en général, consultation médicale tabacologique, centres d'Information et de Ressources sur la drogue et les dépendances (Cirdd), comités départementaux et/ou régionaux d'éducation pour la santé (Cres, Codes), médecin de ville, comité d'Éducation à la santé et à la citoyenneté (Cesc), etc.

Les établissements sont dotés de matériels pour l'aide au sevrage tabagique (testeurs de monoxyde de carbone (CO), substituts nicotiniques de dépannage). Les lycées pilotes sont encouragés à définir leur propre projet « lycée non-fumeurs » pour que leur établissement devienne un lieu non fumeur. Un soutien méthodologique peut être apporté par les acteurs de terrain.

L'INPES contribue à ce projet en mettant à disposition de ces établissements scolaires des outils de prévention (brochures d'information, étiquettes de signalétique comme « zone non-fumeurs », etc.). Le chef d'établissement et les infirmières scolaires devront veiller à maintenir cette dynamique tout au long de l'année en

s'appuyant sur le réseau ainsi constitué avec les différents partenaires. Le financement de cette action est assuré pas le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS). Il inclut notamment une évaluation qui permettra d'apprécier les effets du projet et de réajuster si nécessaire les moyens et les méthodes mis en œuvre.

Christine Gilles, Andréa Walsh,
Chargées de mission, INPES.

(1) Lycées F. Mistral (Avignon, Vaucluse), B. de Born (Périgueux, Dordogne), de la Mer (Gujan Mestras, Gironde), lycée général et technologique (Pauillac, Gironde), lycée polyvalent Janot et professionnel Curie (Sens, Yonne), lycées F. Léger (Fouchambault, Nièvre), Mounier (Grenoble) et du Grésivaudan (Meylan, Isère), lycées Claudel et Beaupré (Fourmies, Haut-bourdin, Nord), Gambetta (Arras, Pas de Calais), lycées d'Urfé (Saint Etienne, Loire), Saint-Just (Lyon, Rhône), Valéry (Sète) et Brél (Saint Pons de Thomières, Hérault), Chappe (Arnage, Sarthe), Kastler (La Roche sur Yon, Vendée), Carnot, Dorian, Duruy (Paris), Jaurès/Aucouthurier (Carmaux, Tarn), Matisse (Cugnaux, Haute-Garonne).

Des compléments d'informations peuvent être obtenus sur le site de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr